

Image not found or type unknown



Credit automobile deces credit

Par milia, le 22/04/2010 à 18:57

Bonjour, j'ai contracté un crédit automobile, j'étais l'emprunteur, mon ami le co-emprunteur, or celui-ci vient de deceder. l'auto reviendrait donc en partie a moi et a la famille de celui-ci. maintenant donne, que je ne peux faire seule financièrement a ce pret, j'ai du faire opposition; il se trouve que la famille doit signer aupres de la societe pour abandonner le pret en cours, car, elle ne veut pas recuperer le credit or elle ne se deplace pas, n'entame aucune demarche pour me liberer. que dois je faire? comment pourrais je obliger la societe de credit a se retourner pas seulement contre moi mais contre la famille aussi car maintenant la famille et moi sommes lies par ce pret? que dois je faire pour regler ce litige a l'amiable contre le credit, je veux vendre le vehicule par le garage qui me l'a vendu mais il faut normalement la signature de la famille. j'ai appris aussi que le garagiste a mis en vente l'auto, a-t-il le droit de faire ca sans l'accord de la famille et de moi meme? mon ami n'etait pas assure, moi si.